

LE SIGNALEMENT POUR ADULTES VULNÉRABLE

Un projet datant de 2018 qui se concrétise !



Constat de départ :

Le signalement pour adultes vulnérables est méconnu. Sur le territoire, les signalements peinent à être faits par certains professionnels et élus qui ne se sentent pas légitimes, qui craignent cette démarche. Or, des situations non signalées peuvent se détériorer rapidement.



Evènement : le 31 mai 2022, la MAIA organisait avec ses partenaires une journée d'échange avec le juge des contentieux de la protection, la substitut du procureur, les greffiers, les médecins experts, les associations tutélaire...



Outil :

Le groupe de travail a travaillé avec le Tribunal de Coutances sur un guide du signalement pour adultes vulnérables pour les professionnels et les élus.

Membres du groupe de travail :

- DAC en santé Centre Manche
- Conseil Départemental
- CLIC du Centre Manche
- Fondation Bon Sauveur
- SSIAD Canisy-marigny
- SSIAD de Sainte Mère Eglise
- ADMR

- ADESSA
- Générale des services
- Côte Ouest Centre Manche
- EHPAD de Torigny les villes
- EHPAD demeure du Bois Ardent

Avancée du projet :

Un plan de diffusion du guide a été établi et de nombreux professionnels nous ont sollicité pour des présentations. Le projet sera évalué début d'année 2025, et les retours sont déjà très positifs !

